

DÉLIBÉRATION CM-2021-022

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 AU BUDGET 2021 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

SÉANCE DU 12 AVRIL 2021

Étaient présents : M. de Bourrousse, Maire, M. Millot, Mme Dussous M. Valentin, M. Thiémonge, Mme Poletto, M. Devred, Mme Conesa-Rouat, M. Mouty, Adjoints, Mme Gaultier, Mme Le Guilloux, M. Martin, Mme Sanches Mateus, Mme Karam, M. Buisserie, Mme Borias, M. Daniel, Mme Dabrowski, M. de Saint-Romain, Mme Zanotti, Mme de Freitas, Mme Souchet, M. Lombard, Mme Miel, M. Ageitos, M. Cuisigniez, Mme Chalvignac, M. Drougard et Mme Bernard.

Avaient donné pouvoir : M. Chardon à M. de Bourrousse, M. Ferrand à M. Devred et Mme Ratti à M. Cuisigniez

Était absent non représenté : M. Andrade Dos Santos

DÉLIBÉRATION CM-2021-022

SÉANCE DU 12 AVRIL 2021

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 AU BUDGET 2021 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles R.2311-11 à R.2311-13,

Vu le compte de gestion 2020 présenté par le Trésorier principal du Vésinet,

Vu la délibération CM-2021-021 du 12/04/2021 adoptant le compte administratif 2020 du budget principal de la ville,

Vu les résultats du compte administratif du budget principal pour 2020 présentant :

- Un excédent de la section de fonctionnement de 4 140 134,96 €,
- Un excédent de la section d'investissement avant reports et restes à réaliser de 489 437,96 €,
- Un déficit des restes à réaliser de 1 101 027,58 €,

Considérant qu'il est nécessaire de couvrir en section d'investissement, un besoin de financement à hauteur de 611 589,62 € au titre du budget principal de la ville,

Considérant que la plus proche étape budgétaire 2021 doit reprendre les résultats antérieurs,

Après avis de la Commission Finances - Développement Economique - Administration Générale - Ressources Humaines - Communication du 8 avril 2021,

Sur proposition de M. Alain THIEMONGE, rapporteur de ce dossier,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par 32 voix exprimées, 31 pour et 2 abstentions (M. Drougard et Mme Bernard),

DÉLIBÈRE

Article 1 : DÉCIDE de couvrir le besoin de financement du budget principal par crédit au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » du budget primitif pour l'exercice 2021 pour un montant de 611 589,62 euros ;

Article 2 : DÉCIDE d'affecter au crédit du compte 002 « Excédent de fonctionnement » du budget primitif pour l'exercice 2021, le solde de l'excédent de fonctionnement 2020 après couverture du besoin de financement, pour un montant de 3 528 545,03 euros ;

Article 3 : DIT que l'excédent d'investissement de 489 437,96 euros sera repris en recettes d'investissement au compte 001 « solde d'exécution positif reporté », du budget primitif pour l'exercice 2021 ;

Article 4 : DIT que les restes à réaliser d'investissement du budget principal seront repris en dépenses et recettes selon leur imputation d'engagement au budget primitif pour l'exercice 2021.

Article 5 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Trésorier.



Le Maire,

Arnaud de Bouroussé

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

158-217801240-20210412-CM-2021-022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2021

Affichage : 16/04/2021